

Vente de titres EXO :

Selon contrat de service avec le Réseau de Transport Métropolitain, en vigueur.

Vente de billets pour la SPEC :

Selon l'entente de billetterie avec la SPEC, en vigueur.

Vente de billets de spectacles :

Montant variable selon la programmation de la Ville et aux tarifs fixés pour l'événement et/ou le spectacle et/ou le forfait.

Le locataire privé se définit comme tout organisme à but lucratif, organisme non reconnu par la Ville de Chambly, organisme externe à la Ville de Chambly ou individu.

Un dépôt de 50 % des frais de location d'espace est exigé au moment de la réservation d'espace. Le montant total de la location et des services doit être acquitté dans les 30 jours suivant l'activité et ce, sans exception.

Remboursement :

- Trente (30) jours ouvrables et plus avant le début de la location : 15 % de pénalité
- Moins de trente (30) jours ouvrables avant le début de la location : 50 % de pénalité
- 10 jours ouvrables avant le début de la location : 100 % de pénalité pour la location d'espace et pénalité additionnelle selon les frais des services engagés

Tarifs journaliers :

- 10 heures et plus consécutives
- Le temps de montage et de démontage doit être compris dans la période de location
- Taxes applicables en sus

Réparation ou remplacement d'équipement :

- Coûts réels + 15 % de frais d'administration

Domages, vols et bris :

- Coûts réels + 15 % de frais d'administration

Location d'espaces culturels :

SUJET	DESCRIPTION	CAPACITÉ	PÉRIODE	ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE	LOCATAIRE PRIVÉ
LOCAUX	Salle Emma-Albani (incluant les espaces afférents)	394 personnes gradins 412 personnes debout	Heure	Prolongation de la levée de la tarification jusqu'au 31 décembre 2022	120,00 \$
			Journalier		1200,00 \$
	Espace presse	10 personnes assises	Heure		25,00 \$
			Journalier		250,00 \$
	Mezzanine	54 personnes assises 132 personnes debout	Heure		60,00 \$
			Journalier		600,00 \$
ÉQUIPEMENT	Piano à queue		Journalier	Gratuit	100,00 \$
ÉQUIPEMENT TECHNIQUE	Équipement technique de sonorisation et d'éclairage			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclus - selon le devis technique et la disponibilité des équipements ▪ Location additionnelle aux frais et sous la responsabilité du locataire 	
SERVICES	Technique (directeur technique, chef son et éclairage, techniciens, etc.)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligatoire pour tout espace requérant une manipulation d'équipement technique notamment celui de la salle Emma-Albani ▪ Selon le plan d'effectif et les tarifs de la SPEC en vigueur 		
	Auxiliaires (accueil, bar, placiers, vestiaires, etc.)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligatoire notamment pour utilisation de la salle Emma-Albani, de l'espace vestiaire et de service ou vente d'alcool ▪ Selon le plan d'effectif et les tarifs de la SPEC en vigueur 		
	Billetterie (programmation, impression, vente, etc.)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligatoire lors d'événements publics ▪ Selon l'entente de billetterie de la SPEC en vigueur 		
	Manutention, conciergerie, autres travaux		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclus dans la tarification ▪ Coûts additionnels selon les dépassements du contrat : facturation selon les coûts réels des ententes de travail et/ou conventions collectives en vigueur + 15 % de frais d'administration du total des services 		
	Accordage		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon les tarifs en vigueur de l'accordeur choisi par la Ville 		
	Licence Entandem (Socan et Résonne)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon les tarifs Entandem en vigueur 		